



LA VOLTIGE AÉRIENNE EST-ELLE UNE ACTIVITÉ BRUYANTE ?

FICHE D'INFORMATION #3 - version 1.0

Télécharger tous les fiches d'information sur www.saa.ch



EST-CE QUE LA VOLTIGE AÉRIENNE EST UNE ACTIVITÉ BRUYANTE ?

FAIT #1: LE NIVEAU SONORE MAX PRODUIT PAR LA VOLTIGE AÉRIENNE EST FAIBLE

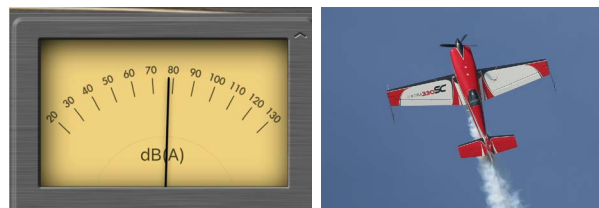
La voltige aérienne peut être perçue comme gênante pour certaines personnes car, par définition, la tolérance au bruit est totalement subjective et individuelle. Les particularités de la pratique de la voltige sont les variations de régime et les positions, ce qui génèrent des amplitudes sonores différentes.

L'autonomie des avions de voltige étant limitée, la voltige aérienne est donc par nécessité souvent pratiquée à proximité des aérodromes. Les vols de voltige sont donc courts, d'une durée typique d'environ 15 à 20 minutes. Des pics sonores exceptionnels, mesurés au sol, atteignent un maximum de 77dB (ce qui est considéré comme modéré) ; un vol génère en moyenne 50-65 dB au sol. L'impact sonore sur le voisinage peut être perçu par certaines personnes sensibles, mais il est de fait très limité dans le temps et en intensité.

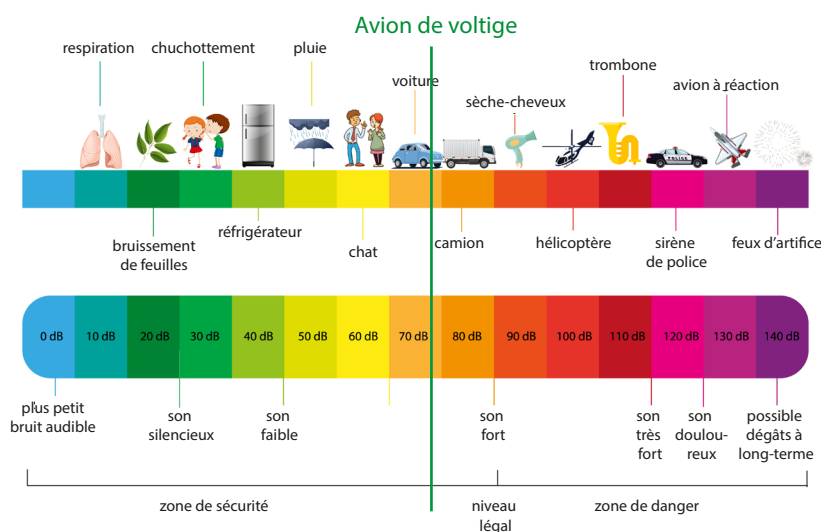
En outre, la pratique de la voltige est dépendante de bonnes conditions météorologiques. Ce fait restreint la pratique de ce sport. Ceci implique que les personnes pratiquant des activités extérieures profiteront également de ces bonnes conditions pour exercer leurs propres activités ; cette conjonction peut faire naître ou augmenter les sentiments subjectifs de répétition des vols ou de durée exagérée.

77dB

niveau sonore maximum d'homologation OFAC du type d'avion de voltige le plus bruyant homologué en Suisse (Extra 330 SC)



FAIT #2: LES JOURNÉES OÙ LA VOLTIGE EST PRATIQUÉE DE MANIÈRE INTENSIVE RESTENT EXCEPTIONNELLES



Aux alentours d'un aérodrome, la génération de bruit n'est pas seulement due à la voltige, mais également à d'autres activités aériennes telles que le largage de parachutistes, les hélicoptères, les vols de plaisance ou le remorquage de planeurs. Il est évidemment erroné de stigmatiser la voltige aérienne comme étant la seule source de nuisances sonores.

La voltige aérienne peut être perçue de manière plus intense lorsque plusieurs vols se concentrent durant la même journée et au même endroit. Ces cas de figure sont néanmoins très rares car, à l'exception des Championnats nationaux (dont l'alternance est annuelle sur les aérodromes hôtes), seules quelques journées d'entraînement ou éventuellement un petit concours régional d'un jour justifient plus de 3-4 vols sur le même site. En général, il est donc question de moins de 10 jours par an où la voltige peut être considérées comme pratiquée de manière intensive au même endroit.

FAIT #3: LE CODE DE CONDUITE DE LA SAA RÉDUIT LES EFFETS NÉGATIFS DU "BRUIT" INDUIT PAR LA VOLTIGE

En Suisse, de par la loi, la pratique de la voltige est autorisée du lever au coucher du soleil et ce tous les jours. Parfaitement consciente de l'impact de la voltige sur le voisinage des aérodromes, la SAA en collaboration avec l'OFAC, a créé la charte de vivre-ensemble suivante :

- Pendant la semaine, ne pratiquer la voltige aérienne qu'aux heures usuelles de bureau (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00)
- Les dimanches et jours fériés limiter la pratique de la voltige aérienne à certaines heures (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)
- Renoncer aux évolutions « stationnaires » les dimanches et jours fériés
- Instaurer ou respecter un système de cartes qui régule les endroits et heures auxquels les entraînements « stationnaires » aux figures acrobatiques sont autorisés (aimants sur les cartes)
- Dans la mesure du possible, pratiquer la voltige aérienne « itinérante »

Sources et compléments d'information:

- Office fédéral de l'aviation civile (OFAC): <https://www.foca.admin.ch>
- Best apps to measure noise level (decibel meters): <https://blog.echobarrier.com/blog/6-best-ios-apps-to-measure-noise-level-decibel-meters>
- Charte de la SAA: https://www.saa.ch/wp-content/uploads/2017/05/flyer_kunstflug_emailversion-fr.pdf

INTÉRESSÉ À DÉCOUVRIR NOTRE PASSION ?

www.saa.ch

